



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
Votants : 46
Secrétaire de séance : Danièle KHA

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Danielle LE GALL, Didier LE DUC
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h
 Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
 Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
 Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)
 Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h
 Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
 Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2019-257

VIE COURANTE
12- EAU ET ASSAINISSEMENT

Tarif domestique assainissement collectif 2020 (annexe)

La délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2018 a fixé le cadre d'actions liées au transfert des compétences eau et assainissement collectif au 1^{er} janvier 2019 et dans lequel il est prescrit le strict maintien de toutes les structures tarifaires et tarifs eau et assainissement du territoire en 2019 et en 2020.

Il est donc proposé de maintenir en 2020 les structures tarifaires et le tarif domestique assainissement collectif du territoire, à l'exception de ceux de Moëlan/Mer où la gestion du service est reprise en régie directe au 1^{er} janvier 2020, avec pour conséquences tarifaires la suppression des parts fermières et l'adoption de nouvelles parts communautaires 2020, calculées en additionnant les parts fermières et communautaires appliquées en 2019.

La grille tarifaire 2020 est jointe en annexe.

L'Assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le tarif domestique assainissement collectif applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 et figurant dans la grille tarifaire jointe.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE le tarif domestique assainissement collectif applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 et figurant dans la grille tarifaire jointe.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

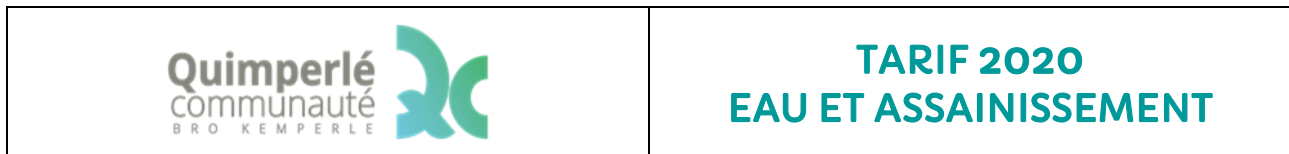


Le Président,


Sébastien MIOSSEC

EAU ET ASSAINISSEMENT

g) Tarif domestique assainissement collectif 2020 (annexe)



⇒ TARIF DOMESTIQUE ASSAINISSEMENT COLLECTIF HT (TVA 10 %)

Commune	Tarif			
ARZANO	Abonnement :	-	U	41,00 €
	Redevance :	-	M ³	1,80 €
BANNALEC	Abonnement :	-	U	32,90 €
	Redevance :	-	M ³	2,14 €
BAYE	Abonnement :	-	U	54,07 €
	Redevance :	-	M ³	0,97 €
CLOHARS-CARNOËT	Abonnement :	-	U	85,63 €
	Redevance :	-	M ³	1,9248 €
GUILLIGOMARC'H	Abonnement :	-	U	52,73 €
	Redevance :	0 à 100 m ³	M ³	0,77 €
		> 100 m ³	M ³	0,44 €
LE TRÉVOUX	Abonnement :	-	U	30,63 €
	Redevance :	-	M ³	1,13 €
LOCUNOLÉ	Abonnement :	-	U	19,65 €
	Redevance :	-	M ³	0,68 €
MELLAC	Abonnement :	-	U	63,64 €
	Redevance :	-	M ³	0,86 €
MOËLAN/MER	Abonnement :	-	U	80,00 €
	Redevance :	-	M ³	2,3295 €
QUERRIEN	Abonnement :	-	U	34,12 €
	Redevance :	0 à 100 m ³	M ³	1,20 €
		101 à 500 m ³	M ³	0,87 €
		> 500 m ³	M ³	0,68 €
QUIMPERLÉ	Abonnement :	-	U	-
	Redevance :	-	M ³	1,20 €
RÉDÉNÉ	Abonnement :	-	U	60,00 €
	Redevance :	-	M ³	1,20 €
RIEC/BÉLON	Abonnement :	-	U	65,79 €
	Redevance :	0 à 40 m ³	M ³	1,46 €
		> 40 m ³	M ³	2,67 €
SAINT-THURIEN	Abonnement :	-	U	89,55 €
	Redevance :	-	M ³	0,84 €
SCAËR	Abonnement :	-	U	23,96 €
	Redevance :	0 à 5 000 m ³	M ³	1,87 €
		> 5 000 m ³	M ³	1,63 €
TRÉMÉVEN	Abonnement :	-	U	62,00 €
	Redevance :	-	M ³	1,33 €